

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/11/14
N° 03

DATE DE CONVOCATION :

9 NOVEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

9 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L’an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Julie HEUZARD, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON
Patrick BOULAY
Jean-Louis CECCANTI
Lucas JUIGNÉ

Secrétaire de séance : Alain GALLET

OBJET : Rénovation du parquet du gymnase – demande de subventions

La Commission sports, qui s’est réunie récemment, propose d’inscrire au budget 2024 la rénovation du parquet du gymnase. En effet, le parquet qui date du début des années 2000 est en mauvais état et ne permet plus une pratique sportive de qualité.

Pour ce faire, plusieurs devis estimatifs ont été réalisés. L’estimation du coût financier pour la Commune de Marolles-les-Braults est d’environ 117 747 € HT soit 141 296,70 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet présenté ci-dessous et d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région et de l’État

Financements	Montant de subvention obtenu ou sollicité	Taux	Dépenses éligibles	Etat de la demande de subvention
Etat (DETR/DSIL)	47 099 €	40 %	117 747 € HT	Sollicitée
Département	23 549 €	20 %	117 747 € HT	Sollicitée
Région	23 549 €	20 %	117 747 € HT	Sollicitée
Part restant à la charge de la commune	23 550 €	20 %	117 747 € HT	
Montant total HT de l'opération	117 747 € HT	100%		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement prévisionnel de ce projet présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région et de l'État.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le quatorze novembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,